

LE *Minuit, chrétiens*

En l'humble et sainte nuit toute proche de Noël, retentira (le mot convient très bien) en d'innombrables lieux : églises, cabarets, réveillons,... le célèbre *Minuit, chrétiens* d'Adolphe ADAM.

Puisque ce chant s'accroche, et avec quelle ténacité ! à la tribune de nos sanctuaires, il est nécessaire d'y revenir une fois de plus.

(...)

Le chant de Noël *Minuit, chrétiens* est bien l'enfant d'une telle époque et d'un tel compositeur.

Nous le condamnons sous ce double chef d'accusation : il n'est pas œuvre d'art véritable, et il n'est pas œuvre de musique sacrée. À ce double titre, il doit être impitoyablement banni de nos églises.

Auteur de musique de théâtre, à l'exclusion de toute autre, ADAM ne pouvait guère et d'ailleurs ne voulait composer une œuvre religieuse qui ne fut empreinte de caractère théâtral. N'ayant de surplus créé que de l'opéra-comique médiocre, et n'ayant jamais eu, selon son propre aveu, l'intention d'en faire du bon, il a écrit un chant de Noël, *Minuit, chrétiens*, qui est un mauvais morceau de musique théâtrale.

Point n'est besoin d'ailleurs d'être musicien éprouvé pour en juger. Un minimum de sens musical, très peu de concentration, un brin d'esprit critique suffisent à en déceler le mauvais goût, la vaniteuse redondance, la pompeuse solennité. La musique en est sans âme, sans cœur, sans expression de beauté interne et profonde, incapable de faire vibrer les cordes de l'émotion esthétique, ce qui est la mission propre de l'art. Tout y est en surface et purement sensoriel. Elle est dénuée surtout de cette suave modestie, de cette discrète pudeur qui sied à la fête par excellence de l'humilité et de la pureté.

Et que dire de cette parodie artistique qu'est très souvent l'exécution du *Minuit, chrétiens* par nos barytons de village ? Aucune musique ne se prête mieux aux pectoraux puissants, aux poses avantageuses, au vaniteux piédestal de soliste, aux balancements nonchalants, aux interprétations fantaisistes. Pianissimo languissants, explosions vocales, trémolos et « glissandos » lascifs, notes d'agrément à profusion, mesures tronquées, valeur des notes doublée ou divisée au gré de l'inspiration, et par-dessus tout, suprême triomphe de haute voltige, le dernier *si* bémol de poitrine tenu deux fois quatre temps : telles sont, n'est-il pas vrai, les libertés et les libertinages dont s'accommode à la perfection la musique du *Minuit, chrétiens*. Hélas, les applaudissements ne sont pas de mise en un lieu saint ! Combien le déplorent ; et le public, et surtout l'interprète !

Qui n'aperçoit tout ce que cela présente de grotesque et d'affligeant ?

Moins encore qu'art véritable, le *Minuit, chrétiens* n'est art sacré.

Cette petite pièce musicale aurait été composée au cours d'une nuit d'orgie. Il

serait abusif de brandir l'incident, s'il est historique, tel l'argument massue de l'accusation. Les musiciens sont réputés gens aux contrastes et aux comportements parfois étranges. Il est notoire que chez certains d'entre eux, et non des moindres, la dive bouteille excite la muse.

On sait cependant qu'Adolphe ADAM eut une existence assez orageuse. Cela, et davantage encore ses dispositions intellectuelles et morales ne le qualifiaient nullement à composer de la musique sacrée. Il semble qu'on puisse lui appliquer rétroactivement les paroles de PIE XII : « L'artiste qui ne professe point les vérités de la foi ou s'éloigne de Dieu dans son âme et sa conduite, ne doit en aucune manière s'occuper d'art religieux¹. »

« Pour peindre les choses du Christ, il faut vivre avec le Christ », disait Fra ANGELICO. Pour écrire de la musique sacrée, il faut connaître les choses sacrées et savoir ce que c'est d'en vivre. La musique pour être digne de s'appeler sacrée doit s'imposer une discipline très stricte, et il n'est pas possible d'en écrire à celui qui ignore cette discipline ou la refuse.

À très juste titre, plus que pour les autres arts, l'Église se montre d'une grande sévérité pour ce qui concerne l'art musical sacré. La musique sacrée en effet n'est pas un simple ornement décoratif. Elle est *opus integrum* de la sainte liturgie qui est la prière officielle de l'Église ; elle en est, selon PIE XII, comme l'auxiliaire. En quoi consistent sa dignité et son but ? « Par ses très belles modulations et sa magnificence, elle (la musique sacrée) doit embellir et rehausser aussi bien la voix du prêtre offrant le sacrifice que celle du peuple chrétien qui loue le Tout-Puissant ; elle élève le cœur des fidèles vers Dieu par son élan et par une sorte de vertu intrinsèque ; elle rend plus vive et plus fervente la prière liturgique de la communauté chrétienne, afin que Dieu, Un et Trine, puisse être loué et invoqué par tous avec plus de force, de ferveur et d'efficacité². »

Ainsi donc, par la musique sacrée, est accru l'honneur que l'Église rend à Dieu en union avec le Christ, son chef ; par ailleurs, plus abondants sont les fruits que les fidèles, émus par les chœurs sacrés, retirent de la sainte liturgie.

L'on conçoit que seule la musique qui réalise les conditions rigoureuses de l'art véritable et sacré est capable de remplir un office aussi noble.

Or, la musique sacrée a connu une longue période de près de deux siècles de décadence progressive.

Le développement de l'orchestre, la naissance de l'art dramatique et du *bel canto*, la déchéance du grégorien exercent une funeste influence sur la musique sacrée tout entière, jusqu'au moment où celle-ci connaîtra une véritable renaissance avec la restauration du plain-chant entrepris par Dom GUÉRANGER

¹ PIE XII, *Musicae Sacrae disciplina*, trad. Bonne Presse, Paris, 1958 (traduction de *La documentation catholique*, Paris, Bonne Presse, 1956, p. 12).

² PIE XII, *id.*, p. 13.

dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Mais, de toute la musique religieuse, c'est sans doute le chant religieux populaire qui fut le plus gravement atteint par cette décadence. Cela s'explique aisément. Car le genre lui-même s'y prête : variable selon les mentalités et les sentiments des peuples et des individus, plus exposé aux déformations et à la médiocrité, le chant religieux populaire a été, au cours de sa longue histoire, tour à tour édifiant et malséant, noble et vulgaire. Nos répertoires de chants d'église en langue vulgaire en usage actuellement n'ont pas fait une sélection toujours judicieuse ; y figurent encore trop de ces cantiques sans valeur doctrinale, ni inspiration musicale, ni correction littéraire. *Minuit, chrétiens* peut sans conteste être rangé parmi ces derniers.

Il existe une musique qui est déclarée par les papes, les musicologues, les compositeurs modèle suprême de la musique sacrée : le chant grégorien.

On y trouve, en effet, les éléments constitutifs de l'art véritable et de l'art sacré définis par PIE X et PIE XII : la sainteté, l'universalité, l'harmonieux élan de la ligne mélodique, l'équilibre rythmique des phrases et des incises, la noblesse de style et l'inspiration authentique.

De ce modèle suprême doit se souvenir toute musique qui se veut religieuse : « Une composition pour l'église est d'autant plus sacrée et liturgique qu'elle s'approche davantage dans sa marche, dans son inspiration et dans sa saveur de la mélodie grégorienne³. » Ce qui signifie qu'elle doit revêtir les qualités propres à l'art sacré : la sainteté, l'excellence des formes et l'universalité.

En est-il ainsi du *Minuit, chrétiens* d'Adolphe ADAM ?

Il est permis à chacun de mesurer sans grand effort la distance qui le sépare du chant grégorien, inspirateur de toute musique religieuse. Car chacun peut éprouver le contraste violent que crée l'enchaînement de ce chant avec l'introït de la messe de minuit. Autant la mélodie de l'un est ampoulée, emphatique, flatteuse, creuse, autant celle de l'introït est simple, dépouillée, délicate, paisible, pure, et en même temps harmonieuse, ample, noble, expressive. Autant celle-ci a pénétré le sens du mystère de l'Incarnation et semble avoir découvert ce que ce mystère a de grand et de simple à la fois, autant l'autre n'y a jeté qu'un regard froid et étranger. Le chant grégorien est une musique qui se renonce pour servir Dieu, et amène les chanteurs à s'effacer avec elle pour se confondre dans la communauté des fidèles. Pour ce faire, il s'en tient à une tessiture plane et à l'emploi de procédés simples et sans recherche. Au contraire, une musique telle que celle du *Minuit, chrétiens* se replie sur elle-même ; et celui qui l'exécute veut d'une part en retirer pour lui seul tout le bénéfice, et d'autre part s'isole et se hausse au-dessus des autres. Une telle musique est contre-indiquée pour les membres du Corps mystique qui se

³ Pie X, *Motu proprio* du 22 novembre 1903 (traduction F. Potier, dans *La formation musicale du séminariste*, Tournai, Desclée, 1934, p. 65).

réunissent pour louer Dieu.

Le texte littéraire du *Minuit, chrétiens* mérite-t-il quelque considération ?

S'il ne contient aucune hérésie, il est dans le fond comme dans la forme d'une parfaite banalité. Mais la perversion d'esprit de son auteur suffit à le condamner. Dans le volume de poésies où l'écrivain, Placide CAPPEAU DE ROQUEMAURE, a inséré ce texte revu et corrigé, il écrit en note : « Nous avons cru devoir modifier ainsi ce qui nous avait échappé au premier moment sur le péché originel, auquel nous ne croyons pas. La tache originelle, telle que l'entend l'Église, n'est qu'une énorme tache sur la religion chrétienne⁴. » N'est-il pas inconvenant qu'un auteur qui se déclare hors de l'Église soit mis à l'honneur dans cette même Église ?

Aussi, maints diocèses de France et du Canada interdisent l'exécution du Noël d'ADAM dans leurs églises. Comme un mauvais livre est défendu *ipso jure* par les lois générales de l'index, le chant *Minuit, chrétiens* est à rejeter comme morceau de musique sacrée ; il ne faut pas attendre l'intervention de l'autorité religieuse.

Mais j'entends l'objection : chanter le *Minuit, chrétiens* est une très ancienne tradition à laquelle les fidèles sont farouchement attachés.

« C'est si sacré un vieil usage, quand il est mauvais », disait BERLIOZ. Une tradition, fut-elle séculaire, qui transmet une chose répréhensible mérite-t-elle de survivre ? Un chant de Noël, qui soit vraiment de la musique sacrée, exécuté pour la première fois sera le jalon d'une tradition nouvelle ; La Palisse ne dirait pas mieux !

Chanter le Noël d'ADAM est aussi très souvent le privilège d'une famille de chanteurs. Peut-on lui arracher d'un seul coup ce qu'elle considère comme un précieux héritage ? « Il y a 150 ans que nous le chantons de père en fils », me disait l'un de ces chanteurs. Quelle ne fut pas sa déception d'apprendre qu'il ne fut composé qu'en 1847 !

Ces considérations d'ordre sentimental doivent céder le pas aux raisons plus impérieuses que nous venons d'exposer.

Certes, il faut éviter le scandale et ménager les susceptibilités. Aussi convient-il de motiver la mesure prise ; le présent article y aidera. Les fidèles admettront aisément alors qu'il est louable et raisonnable de remplacer ce qui ne convient pas par une autre chose plus belle et mieux adaptée.

Le succès que les juke-boxes assurent aux enregistrements du *Minuit, chrétiens* par les chanteurs de charme, comme Tino ROSSI et André DASSARY, dans les cabarets et les réveillons, atteste que ce « cantique » a trouvé là les interprètes et les conditions d'audition qui lui conviennent.

Abbé P. DE POORTER, Curé à Maurage
Musica Sacra Malines, 1959

⁴ Cité par P. STAQUET dans *Collationes dioecesis tornacensis*, t. XXXII, 1937, p. 321.